
Rythmes scolaires : le ministère s'acharne !

Une seule solution : l'abrogation !

Un échec manifeste

La réforme des rythmes scolaires est un échec manifeste, contestée de toute part avec un bilan catastrophique tant pour les enseignant-e-s que pour les élèves.

Emplois du temps absurdes, amplitude horaires augmentée, confusion entre périscolaire et scolaire, municipalités intrusives avec les PEDT, fatigue accrue pour les élèves et les personnels. La liste est longue mais le ministère s'acharne.

Dérèglementations réglementaires

Il veut introduire à titre définitif dans le code de l'éducation (partie réglementaire) les dispositions dérogatoires du Décret Hamon sur les rythmes scolaires, avec lequel il avait tenté (en vain) de déminer la réforme des rythmes scolaires initiée par le Décret Peillon.

Comme à son habitude, le ministère pérennise des dispositions introduites au départ à titre d'expérimentations sans présenter le moindre bilan de ces expérimentations.

Une réforme toujours néfaste

Pourtant, si ces dérogations ont parfois été accueillies positivement, comme une possibilité d'éviter les pires effets de la réforme Peillon, elles ne changent pas le fond de cette réforme

et elles n'effacent pas ses effets néfastes pour les personnels et pour les élèves.

Non seulement les dispositions Hamon, aujourd'hui pérennisées, n'ont pas réellement réglé les problèmes posés par la réforme Peillon, mais elles en ont même créé de nouveaux.

Des économies pour les mairies

Réunir sur un après-midi les activités périscolaires répond uniquement à une partie des préoccupations budgétaires des mairies.

Les dispositions Hamon poussent à généraliser des journées de 6 heures, à l'encontre des motivations supposément chrono-biologiques de la réforme.

Renforcer les inégalités territoriales

L'allègement des semaines en raccourcissant les vacances crée un cadre horaire global sur l'année, ce qui va vers l'annualisation du temps de travail des personnels. Cela permet aux communes de « municipaliser » le calendrier des vacances et renforce la territorialisation de l'école au détriment de l'égalité des élèves et des personnels sur le territoire.

SUD éducation votera contre ce texte présenté au CSE du 25 mars 2016, qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la réforme Peillon des rythmes scolaires dont nous continuons de revendiquer l'abrogation et le remplacement par une autre réforme, radicalement différente, dans l'intérêt des élèves, des personnels, et de l'école.